

## Procès-verbal n°28 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	07/06/24
À :	10h - Dématérialisée
Présidence :	Mr. Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GRECO, Martine JOLLY Mrs Daniel OLIVET, Jean Pierre RIEU, Denis LASGOUTE, Sauveur ROMAGNOLE
Absents excusés :	
Assiste à la Réunion :	Mme Bernadette FERCAK

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F*

**Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.**

**A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).**

### Approbation des procès verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 25 du 17/04

### Rappel

#### UTILISATION DE LA FMI

**LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".**

**Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.**

***En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.***

### Championnat U12/U13

La commission,  
Acte et diffuse les classements finaux\* incorporant les points défis, conformément aux règlements.  
Annexés au présent PV.

**\*Ces classements sont sous réserves d'éventuels recours et dossiers en cours.**

**RAPPEL AU CLUBS : concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI**

Dans FOOTCLUB : Il faut **absolument qu'un éducateur** soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

**Championnat U12**

La commission,  
Acte et diffuse les classements finaux\* incorporant les points défis, conformément aux règlements.  
Annexés au présent PV.

**\*Ces classements sont sous réserves d'éventuels recours et dossiers en cours.**

**Foot Animation - U10 à U10/U11**

RAS

**Foot Animation - U6 à U8/U9**

RAS

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

Le Président  
Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance  
Nadine GRECO

## U12 Phase 2

	Equipes	points Matches	Defi Gagné	Defi Perdu	Defi Non Joué	Pts Defi	Total	
1	NIMES OL 24	16	6	1	0	13	29	<b>Niveau 1</b>
2	BEUCA FC 31	16	3	4	0	10	26	
3	VAUVERT 1	13	4	3	0	11	24	
4	UCHAUD 21	15	4	1	2	9	24	
5	ANDUZE 31	7	3	4	0	10	17	
6	MARGUER	7	3	3	1	9	16	
7	UZES 21	7	2	5	0	9	16	
8	CANABIER	0	3	4	0	10	10	

1	REGORDANE	15	7	0	0	14	29	<b>Niveau 2</b>
2	BAGN PONT	15	5	2	0	12	27	
3	LE GRAU	18	1	4	2	6	24	
4	LAUDUN	12	3	2	2	8	20	
5	ST MARTIN	10	3	4	0	10	20	
6	GAZELEC	10	3	4	0	10	20	
7	PISSEVIN	3	4	3	0	11	14	
8	BEUCAIRE 24	0	1	5	1	7	7	

1	VERGEZE 23	21	5	0	1	10	31	<b>Niveau 3</b>
2	ST PRIVAT	15	3	3	0	9	24	
3	VEZE CRUV	12	3	3	0	9	21	
4	CALVISSON	12	2	4	0	8	20	
5	CHEMI BAS 31	12	3	1	2	7	19	
6	CAISSARGU 31	9	4	1	1	9	18	
7	BELLEGRAR 22	2	1	3	2	5	7	
8	<b>BAGN PONT 2</b>	<b>-5</b>					<b>FG</b>	

1	LANGLADE	15	5	1	0	11	26	<b>Niveau 4</b>
2	AIMARGUES	15	4	2	0	10	25	
3	S LEVANT	15	2	1	3	5	20	
4	BEAUVOISIN	5	4	1	1	9	14	
5	ROUSSON	5	4	1	1	9	14	
6	ST GILLES AEC	6	2	2	2	6	12	
7	ST ALEXANDRE	0	0	5	1	5	5	
8								

1	PISSEVIN	15	5	0	0	10	25	<b>Niveau 5</b>
2	LAUDUN	12	4	1	0	9	21	
3	ST HILAIRE	6	3	1	1	7	13	
4	CASTANET	8	1	2	2	4	12	
5	AIMARGUES	1	1	2	2	4	5	
6	AEC ST GILLES	0	1	0	4	2	2	
7								
8								

## U12 Inter District

Poule Unique	Pts Matches	Défis Gagnés	Défis Perdu	Défis Non Joués	Total Défis	TOTAL
NIMES OL	20	9	0	0	18	38
MAUGUIO	19	7	2	0	16	35
BEUCAIRE 30	20	6	3	0	15	35
LUNEL	21	2	6	1	10	31
THONGUE LIBRON	16	4	3	2	11	27
ST CLEMENT	11	3	4	2	10	21
VAL DE CEZE	9	2	7	0	11	20
LATTES	4	5	4	0	14	18
MAS DE MINGUE	6	2	5	2	9	15
ALES	1	5	3	1	13	14

D1									
	Equipes	points Matches	Defi Gagné	Defi Perdu	Defi Non Joué	Pts Defi	Total		Coef D1
1	NIMES OL 11	24	8	1	0	17	41	A	4,55
2	MARGUERITTES	22	6	3	0	15	37		4,11
3	TER DE CAM 2	19	8	1	0	17	36		4
4	ALES 11	18	4	3	2	11	29		3,22
5	CALVISSON	14	2	7	0	11	25		2,77
6	UZES 3	12	4	4	1	12	24		2,66
7	CABASSUT 2	7	5	4	0	14	21		2,33
8	PISSEVIN 1	6	4	4	1	12	18		2
9	GENERAC 1	6	3	6	0	12	18		2
10	ROUSSON 3	4	1	5	3	7	11		1,22
1	GAZELEC 2	24	9	0	0	18	42	B	4,66
2	VERGEZE 2	20	3	5	1	11	31		3,44
3	LAUDUN 1	14	5	4	0	14	28		3,11
4	UZES 2	12	5	4	0	14	26		2,88
5	BEUCAI FC 1	11	5	4	0	14	25		2,77
6	TREFLE 1	11	2	7	0	11	22		2,44
7	ROUSSON 1	10	3	6	0	12	22		2,44
8	ST PRIVAT 1	7	4	5	0	13	20		2,22
9	ST J DU PIN 2	3	4	4	1	12	15		1,66
10	ACADEMIS 1	18	5	2	2	12	30		FG/3,33

**D1**

**D2**

**D1**

**D2**

**Art 82-5**

D2										
	Equipes	points Matches	Defi Gagné	Defi Perdu	Defi Non Joué	Pts Defi	Total		Coef D2	
1	SUMENE 1	25	8	1	0	17	42	A	4,66	D1
2	LE VIGAN 1	19	7	2	0	16	35		3,88	
3	ANDUZE 1	19	5	4	0	14	33		3,66	
4	ST HILAIRE 1	17	3	4	2	10	27		3	
5	VEZEN CRU	10	5	4	0	14	24		2,66	D2
6	BAGARD	10	5	3	1	13	23		2,55	
7	TREFLE 2	8	5	4	0	14	22		2,44	
8	ST MARTIN	8	2	6	1	10	18		2	D3
9	CIGALOIS 1	5	3	5	1	11	16		1,77	
10	BARJAC	6	2	5	2	9	15		1,66	
1	POULX 1	25	6	3	0	15	40	B	4,44	
2	CAVILLARGU 1	22	6	3	0	15	37		4,11	D1
3	VERS	16	7	2	0	16	32		3,55	
4	BERNIS 1	15	4	5	0	13	28		3,11	
5	MANDUEL	10	6	3	0	15	25		2,77	D2
6	MARGUERIT 2	14	2	7	0	11	25		2,77	
7	GAZELEC 1	10	5	3	1	13	23		2,55	
88	PUJAUT 1	10	4	5	0	13	23		2,55	D3
9	BEUCAI FC 3	2	4	5	0	13	15		1,66	
10	FOURQUES	1	1	7	1	9	10		1,11	
1	S LEVANT	27	7	2	0	16	43	C	4,77	
2	CAISSARG	18	8	1	0	17	35		3,88	D1
3	MAS DE MINGU	17	6	2	1	14	31		3,44	
4	POULX 2	13	7	2	0	16	29		3,22	
5	ACADEMIS 2	15	4	5	0	13	28		3,11	D2
6	LASALLIEN 1	16	3	5	1	11	27		3	
7	AIMARGUES 1	11	1	5	3	7	18		2	
8	LANGLADE 1	4	3	6	0	12	16		1,77	D3
9	BOUILLARGU	3	3	5	1	11	14		1,55	

10	GARONS 1	3	3	5	1	11	14	1,55
----	----------	---	---	---	---	----	----	------

D3										
	Equipes	points Matches	Defi Gagné	Defi Perdu	Defi Non Joué	Pts Defi	Total		Coef D3	
1	ST LAU TAVEL	25	5	4	0	14	39	A	4,33	D2
2	VAL DE CEZE 1	17	6	3	0	15	32		3,55	
3	SAUVETERRE 1	16	6	3	0	15	31		3,44	
4	REDESSAN 1	20	3	4	2	10	30		3,33	D3
5	ROCHEFORT 1	11	5	2	2	12	23		2,55	
6	BELLEGARDE 1	8	5	4	0	14	22		2,44	
7	BAGN PONT	10	5	2	2	12	22		2,44	
8	MANDUEL 2	10	5	2	2	12	22		2,44	D4
9	CASTANET 1	9	5	2	2	12	21		2,33	
10	N CHEMINOT	3	0	8	1	8	11		1,22	
1	CHEMIN BAS 1	27	8	1	0	17	44	B	4,88	
2	ST GILLES AEC	19	6	2	1	14	34		3,77	D2
3	LE GRAU	15	6	2	1	14	29		3,22	
4	CABASSUT 1	14	6	2	1	14	28		3,11	
5	ES NIMOISE	16	4	4	1	12	28		3,11	D3
6	BEAUVOISIN	14	4	5	0	13	27		3	
7	TER DE CAM 1	16	2	5	2	9	25		2,77	
8	TREFLE 3	7	4	3	2	11	18		2	
9	VAUVERT	2	3	4	2	10	12		1,33	D4
10	AL FIVE ACAD	0	2	4	3	8	8		0,88	

1	ST CHRISTOL 1	25	4	4	0	12	37	C	4,65	
2	ST HILAIRE 2	17	6	2	0	14	31		3,87	D2
3	MONOBLLET	16	6	2	0	14	30		3,75	
4	CEVENNES	17	5	3	0	13	30		3,75	
5	VAL AUZON 1	18	5	1	2	11	29		3,65	D3
6	LA CALMETTE 1	15	4	4	0	12	27		3,37	
7	QUISSAC	9	3	4	1	10	19		2,37	
8	CENDRAS 1	7	2	6	0	10	17		2,12	D4
9	CARDET	4	1	6	1	8	12		1,5	
10	REGORDANE	-6	0	0	0	0	-6			FG

D4										
	Equipes	points Matches	Defi Gagné	Defi Perdu	Defi Non Joué	Pts Defi	Total			
1	SUMENE 2	15	6	0	0	12	27	A	4,5	D3
2	DOMESSARG	18	3	2	1	8	26		4,33	
3	LE VIGAN 2	10	4	2	0	10	20		3,33	
4	RIBAUTES	5	3	2	1	8	13		2,33	
5	MOUSSAC 1	7	0	5	1	5	12		2	D4
6	BAGARD 2	3	4	2	0	10	13		2,16	
7	QUISSAC F	3	1	2	3	4	7		1,16	
8										

1	SP ALESIEEN 1	19	4	0	3	8	27	B	3,85	
2	METROPOLE F	13	5	2	0	12	25		3,57	
3	VAL AUZON 2	16	1	2	4	4	20		3	
4	SALINDRES 1	12	3	0	4	6	18		2,57	D4
5	ALES 3 F	9	4	0	3	8	17		2,42	
6	RIBAUTES 2	6	2	2	3	6	12		1,71	
7	ST FLORENT 1	2	4	1	2	9	11		1,57	
8	PRADEL 1	3	4	0	3	8	11		1,57	

1	LAUDUN 2	21	7	0	0	14	35	C	5	
---	----------	----	---	---	---	----	----	---	---	--

2	CANABIER	18	6	1	0	13	31	4,42	<b>D3</b>
3	SAUVETERRE 2	15	4	3	0	11	26	3,71	
4	VERS 2	9	4	2	1	10	19	2,71	
5	CAVILLARGU 2	9	2	4	1	8	17	2,42	<b>D4</b>
6	STJU ST PAU	6	3	3	1	9	15	2,14	
7	ST LAUR TAV 2	4	1	2	4	4	8	1,14	
8	ROQUEMAURE	-1	0	6	1	6	5	0,71	

1	RH GARDON	13	4	2	0	10	23	<b>D</b>	3,28
2	THEZIERS	15	2	3	1	7	22		3,14
3	REMOULINS	9	4	2	0	10	19		2,71
4	PUJAUT 2	9	4	1	1	9	18		2,57
5	FOURQUES 2	7	2	4	0	8	15		2,14
6	UCHAUD VESTR	6	1	3	2	5	11		1,57
7	BEAUCAIRE 4	3	3	2	1	8	11		1,57
8									

1	TER DE CAM 3	19	5	2	0	12	31	<b>E</b>	4,42
2	POULX 3	19	5	2	0	12	31		4,42
3	VESTRIC 2	15	4	3	0	11	26		3,71
4	GARONS 2	9	6	0	1	12	21		3
5	3 MOULIN 1	12	3	3	1	9	21		3
6	BOUILLARGUE 2	6	3	4	0	10	16		2,28
7	ESP ST GILLOIS	3	0	7	0	7	10		1,42
8	BERNIS 2	0	2	3	2	7	7		1

# CHAMPIONNAT U13 à 8

## Complément à l'Annexe des championnats U13 à 8

La Commission du Football d'Animation du 09/12/2022 valide le projet de restructuration du championnat U13 à 8, par application de l'annexe « Championnat U13 à 8 ». Ce qui suit vient compléter et préciser l'annexe des championnats U13 à 8 avec les dispositions suivantes concernant le système des épreuves comme suit :

**Date d'effet : 1er juillet 2023 Art. 1 –**

### **Dispositions générales**

#### **1. Accessions en compétitions de District**

Si une équipe ne peut accéder règlementairement ou si elle refuse l'accession, elle sera remplacée par l'équipe suivante au classement « ACCESSION/RELEGATION U13 » de son niveau.

#### **2. Relégations en compétitions de District**

a. Ces équipes sont déterminées par l'ordre inverse du classement, c'est-à-dire en partant de la dernière place de niveau supérieur, de manière que le nombre d'équipes qualifiées pour participer à la compétition la saison suivante ou la phase suivante soit égal à celui déterminé par les règlements.

#### **3. Classement « ACCESSION/RELEGATION U13 »**

Afin de déterminer les accessions/relégations des équipes dans les différents niveaux, un classement regroupant toutes les équipes évoluant sur un même niveau est établi au terme de chaque phase. Pour ce classement, les dispositions de l'article 92 des Règlements Généraux du District et l'article 6bis de l'Annexe des championnats U13 à 8 ne s'appliquent pas. Les règles d'établissement de ce classement et de départage sont les suivantes :

1. Le classement se fera dans l'ordre décroissant des quotients (calculés au millième) obtenus en divisant, pour chaque club, le nombre de points « match » et « défis techniques » acquis par le nombre de matchs joués au cours de la phase.
2. En cas d'égalité, sera classé immédiatement après le ou les autres Clubs ex aequo avec lui, le Club qui, au cours de la phase, aura perdu un ou plusieurs matchs par forfait ou par pénalité.
3. En cas de nouvelle égalité, le classement des ex aequo se fera dans l'ordre décroissant des quotients obtenus en divisant, pour chaque club, le nombre de points « défis techniques » acquis par le nombre de match joués.
4. En cas de nouvelle égalité, le classement des ex aequo se fera dans l'ordre décroissant des quotients (calculés au millième) obtenus en divisant, pour chaque Club en concurrence, le nombre de buts marqués par le nombre de buts encaissés par chacun d'eux sur l'ensemble des rencontres de la phase.
5. En cas de nouvelle égalité, le Club ayant disputé le plus grand nombre de matchs dans la phase concernée sera classé immédiatement avant ceux avec lesquels il est en concurrence.

## **Art. 2 - Dispositions spécifiques au « U13 Départemental 1 - phase 1 »**

1. Ce championnat est composé de 20 équipes au maximum. L'épreuve se déroule par matchs aller simple.
2. Les équipes qualifiées pour disputer le Championnat U13 Départemental 1 - phase 1 sont désignées dans les conditions et ordre hiérarchique ci-après :
  - a) Les 5 équipes de U13 Interdistrict de la saison précédente,
  - b) Les 5 équipes de U12 Interdistrict de la saison précédente (application générationnelle),
  - c) Les 5 meilleures équipes de U13 Départemental 2 au terme de la saison précédente selon le classement « ACCESSION/RELEGATION U13 » établit,
  - d) Les 5 meilleures équipes de U13 Départemental 1 au terme de la saison précédente selon le classement « ACCESSION/RELEGATION U13 » établit,
3. Sauf décision contraire de la Commission compétente, un Club ne peut compter plus de deux (2) équipes en Départemental 1. Si un Club engage plusieurs équipes dans cette épreuve, elles seront réparties au mieux dans des groupes différents. A l'issue de cette phase 1, les 5 meilleures équipes de D1 Ph.1, selon le classement « ACCESSION/RELEGATION U13 » établit, participeront à un championnat Interdistrict U13.

## **Art. 3 - Dispositions spécifiques au « U13 Départemental 2 - phase 1 »**

3. Ce championnat est composé de 30 équipes au maximum. L'épreuve se déroule par matchs aller simple.
2. Les équipes qualifiées pour disputer le Championnat U13 Départemental 2 - phase 1 sont désignées dans les conditions et ordre hiérarchique ci-après :
  - a) Les 5 meilleures équipes de U13 Départemental 3 au terme de la saison précédente selon le classement « « ACCESSION/RELEGATION U13 » établit,
  - b) Les équipes de U13 Départemental 1 au terme de la saison précédente n'ayant pas obtenu leur maintien en D1 selon le classement « ACCESSION/RELEGATION U13 » établit,
  - c) Les meilleures équipes de U13 Départemental 2 au terme de la saison précédente non concernées par une accession selon le classement « ACCESSION/RELEGATION U13 » établit de manière que le nombre d'équipes qualifiées pour participer à la compétition la saison suivante ou la phase suivante soit égal à celui déterminé par les règlements.
3. Sauf décision contraire de la Commission compétente, un Club ne peut compter plus de deux (2) équipes en Départemental 2. Si un Club engage plusieurs équipes dans cette épreuve, elles seront réparties au mieux dans des groupes différents.

## **Art. 4 - Dispositions spécifiques au « U13 Départemental 3 - phase 1 »**

1. Ce championnat est composé de 30 équipes au maximum. L'épreuve se déroule par matchs aller simple.

2. Les équipes qualifiées pour disputer le Championnat U13 Départemental 3 - phase 1 sont désignées dans les conditions ci-après et par cet ordre hiérarchique :

a) Les équipes de U13 Départemental 4 classées 1ères de leur groupe au terme de la saison précédente,

b) Les équipes de U13 Départemental 2 n'ayant pas obtenu leur maintien au terme de la saison précédente selon le classement « ACCESSION/RELEGATION U13 » établi,

c) Les meilleures équipes de U13 Départemental 3 au terme de la saison précédente non concernées par une accession selon le classement « ACCESSION/RELEGATION U13 » établi de manière que le nombre d'équipes qualifiées pour participer à la compétition la saison suivante ou la phase suivante soit égal à celui déterminé par les règlements.

3. Sauf décision contraire de la Commission compétente, un Club ne peut compter plus de deux (2) équipes en Départemental 3. Si un Club engage plusieurs équipes dans cette épreuve, elles seront réparties au mieux dans des groupes différents.

#### **Art. 5 - Dispositions spécifiques au « U13 Départemental 4 - phase 1 »**

1. Ce championnat est composé d'un ou plusieurs groupes de 8 équipes maximum. L'épreuve se déroule par matchs aller simple.

2. Les équipes qualifiées pour disputer le Championnat U13 Départemental 4 - phase 1 sont désignées dans les conditions ci-après et par cet ordre hiérarchique :

a) Les équipes de U13 Départemental 3 n'ayant pas obtenu leur maintien au terme de la saison précédente selon le classement « ACCESSION/RELEGATION U13 » établi,

b) Les équipes de U13 Départemental 4 non concernées par une accession au terme de la saison précédente selon le classement « ACCESSION/RELEGATION U13 » établi,

c) Les équipes nouvellement engagées.

3. Si un Club engage plusieurs équipes dans cette épreuve, elles seront réparties au mieux dans des groupes différents. Concernant la phase 2 des championnats U13, il est ici rappelé que les 5 meilleures équipes de D1 Ph.1 participent à un championnat Interdistrict U13.

#### **Art. 6 - Dispositions spécifiques au « U13 Départemental 1 - phase 2 »**

1. Ce championnat est composé de 20 équipes au maximum. L'épreuve se déroule par matchs aller simple.

2. Les équipes qualifiées pour disputer le Championnat U13 Départemental 1 - phase 2 sont désignées dans les conditions et ordre hiérarchique ci-après :

a) Les 9 meilleures équipes de U13 Départemental 2 au terme de la phase 1 selon le classement « ACCESSION/RELEGATION U13 » établi,

b) Les 11 meilleures équipes de U13 Départemental 1 au terme de la phase 1 selon le classement « ACCESSION/RELEGATION U13 » établi,

3. Sauf décision contraire de la Commission compétente, un Club ne peut compter plus de deux (2) équipes en Départemental 1. Si un Club engage plusieurs équipes dans cette épreuve, elles seront réparties au mieux dans des groupes différents.

#### **Art. 7 - Dispositions spécifiques au « U13 Départemental 2 - phase 2 »**

1. Ce championnat est composé de soit 30 équipes au maximum.

2. Les équipes qualifiées pour disputer le Championnat U13 Départemental 2 - phase 2 sont désignées dans les conditions et ordre hiérarchique ci-après :

a) Les 4 moins bonnes équipes de U13 Départemental 1 au terme de la Phase 1 selon le classement « « ACCESSION/RELEGATION U13 » établit,

b) Les 10 meilleures équipes de U13 Départemental 3 au terme de la phase 1 selon le classement « « ACCESSION/RELEGATION U13 » établit,

c) Les meilleures équipes de U13 Départemental 2 au terme de la phase 1 non concernées par une accession selon le classement « « ACCESSION/RELEGATION U13 » établit de manière que le nombre d'équipes qualifiées pour participer à la compétition la saison suivante ou la phase suivante soit égal à celui déterminé par les règlements.

3. Sauf décision contraire de la Commission compétente, un Club ne peut compter plus de deux (2) équipes en Départemental 2. Si un Club engage plusieurs équipes dans cette épreuve, elles seront réparties au mieux dans des groupes différents.

#### **Art. 8 - Dispositions spécifiques au « U13 Départemental 3 - phase 2 »**

1. Ce championnat est composé de 30 équipes au maximum.

2. Les équipes qualifiées pour disputer le Championnat U13 Départemental 3 - phase 2 sont désignées dans les conditions et ordre hiérarchique ci-après :

a) Les équipes de U13 Départemental 4 classées 1ères et 2èmes de leur groupe au terme de la phase 1,

b) Les équipes de U13 Départemental 2 n'ayant pas obtenu leur maintien en D2 ph.2 au terme de la phase 1 selon le classement « « ACCESSION/RELEGATION U13 » établit,

c) Les meilleures équipes de U13 Départemental 3 au terme de la phase 1 non concernées par une accession selon le classement « « ACCESSION/RELEGATION U13 » établit de manière que le nombre d'équipes qualifiées pour participer à la compétition la saison suivante ou la phase suivante soit égal à celui déterminé par les règlements.

3. Sauf décision contraire de la Commission compétente, un Club ne peut compter plus de deux (2) équipes en Départemental 3. Si un Club engage plusieurs équipes dans cette épreuve, elles seront réparties au mieux dans des groupes différents.

#### **Art. 9 - Dispositions spécifiques au « U13 Départemental 4 - phase 2 »**

1. Ce championnat est composé d'un ou plusieurs groupes de 8 équipes maximum.
2. Les équipes qualifiées pour disputer le Championnat U13 Départemental 4 - phase 2 sont désignées dans les conditions et ordre hiérarchique ci-après :
  - a) Les équipes de U13 Départemental 3 n'ayant pas obtenu leur maintien en D3 ph.2 au terme de la phase 1 selon le classement « « ACCESSION/RELEGATION U13 » établi,
  - b) Les équipes de U13 Départemental 4 non concernées par une accession au terme de la phase 1,
  - c) Les équipes nouvellement engagées.
3. Si un Club engage plusieurs équipes dans cette épreuve, elles seront réparties au mieux dans des groupes différents